

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7506 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents :

Rémy Vincent

Denis «Kalo» Bastien

Carlo Gros-Louis

Dave Laveau

René «Wellie» Picard

Stéphane B. Picard

William Romain

Daniel Sioui

Grand Chef (absent)

Chef familial

Chef familial

Chef familial (intérim)

Chef familial

Chef familial

Chef familial

Chef familial

Tina Durand

Secrétaire

**ENTENTE DE SUBVENTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC – PROJET
DE RENFORCEMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE ET LA VIOLENCE SEXUELLE**

Attendu que le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) et la Sécurité publique Canada s'entendent sur l'importance de fournir au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) des services policiers professionnels dédiés et adaptés à ses besoins et à sa culture, conformément aux lois et aux règlements applicables;

Attendu que le gouvernement du Québec (Québec), par l'entremise du MSP, souhaite que les Services de policiers de Wendake réalisent le projet de renforcement en lien avec les problématiques de violence conjugale et de violence sexuelle (**Projet**);

Attendu que l'entente de subvention du Québec comprend le versement d'une somme maximale de 401 912 \$ afin de réaliser le Projet au cours des exercices financiers compris entre le 1^{er} décembre 2023 et le 31 mars 2026, le tout selon les termes et modalités de l'entente (**Entente**);

Attendu que la direction des Services policiers de Wendake et la Direction générale recommandent la signature de l'Entente avec Québec;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7506 SÉANCE DU 25 mars 2024

**ENTENTE DE SUBVENTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC – PROJET
DE RENFORCEMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE ET LA VIOLENCE SEXUELLE**

Attendu que le CNHW veut obtenir les meilleurs services possibles pour les membres de la Nation huronne-wendat;

Attendu que le CNHW souhaite que les Services policiers de Wendake réalisent le Projet;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D'autoriser** les Services policiers de Wendake à réaliser le projet de renforcement en lien avec les problématiques de violence conjugale et de violence sexuelle tel que proposé dans l'entente de subvention, le tout selon les termes et modalités prévus à ladite entente (**Entente**);
- **D'autoriser** le directeur des Services policiers de Wendake à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), l'Entente du gouvernement du Québec, ici représentée par le ministère de la Sécurité publique du Québec;
- **D'autoriser** le directeur des Services policiers de Wendake à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SÉCRÉTAIRE
TINA DURAND